



50%

PLUS CHER ! 

★ L'ÉTAT DOIT AGIR



SORTIR DE LA CRISE AU PLUS VITE TOUS ENSEMBLE !

Jean Hugues Ratenon, Président de l'Association « Agir pou nout tout », a publié récemment une liste de marchandises qui montre qu'à La Réunion les prix sont 50% plus élevés que ceux de Métropole ! C'est une preuve de plus que c'est partout l'impasse. Et le vote du budget de l'Outre-Mer en diminution constante aggrave singulièrement la situation.

Pour s'en sortir, il faut un véritable plan de développement durable sur 25 ans qui engage tous les acteurs.

Le gouvernement agit autrement. Il nous propose une loi-programme qui est en fait une vieille recette qui a été utilisée par tous les gouvernements et qui, jusqu'ici, n'a pas pu enrayer la crise. De plus, cette nouvelle édition se présente comme un correctif à la Loi Girardin, actuelle loi-programme, qui verra son achèvement dans 10 ans. Ce terme échu, qu'est-ce qu'on fait ?

Ni la durée sur laquelle s'étale cette loi-programme, ni les pistes de travail évoquées ne sont à la hauteur des défis actuels que doivent relever ensemble TOUS LES RÉUNIONNAIS. Or, avec l'Accord de Partenariat Économique (APE), un nouveau cadre d'échanges économiques se met en place. Pour sauver La Réunion, il faut une grande ambition !

Dans ce contexte, Huguette Bello, députée, et Gélita Hoarau, sénatrice, ont adressé un courrier au secrétaire d'État à l'Outre-Mer. Cette note rassemble les propositions du Parti communiste réunionnais dans les trois secteurs essentiels au redressement de la situation :

- L'EMPLOI
- LE POUVOIR D'ACHAT
- LE LOGEMENT

Dans les pages suivantes, vous prendrez connaissance des possibilités qui existent pour créer 60.000 emplois, pour en finir avec la crise du logement et pour faire baisser les prix.

Par ailleurs, la future loi doit absolument protéger l'emploi existant. En effet, la mondialisation fait peser des menaces sur la filière canne sucre et sur l'octroi de mer.

Quoi qu'il en soit, dès le début de l'année prochaine, la loi sera débattue au Parlement, votée et appliquée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier.

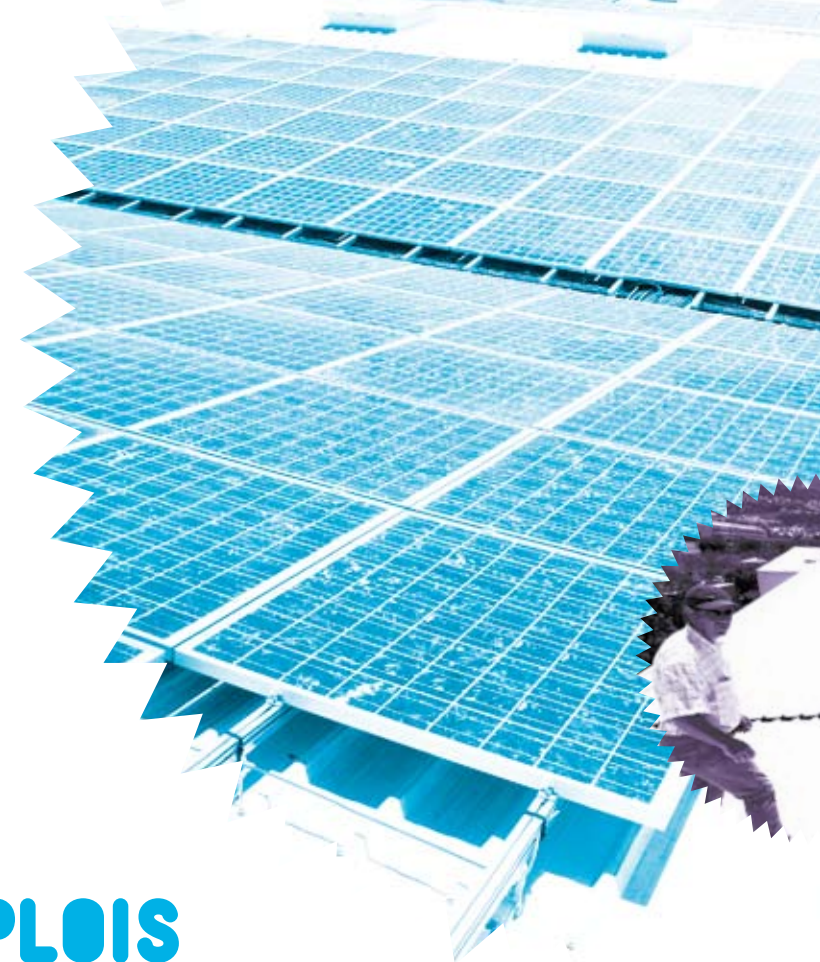
Nous serons alors en pleine campagne électorale. Mobilisons-nous donc pour en finir avec le chômage, le manque de logement et la vie chère. Il nous faut obtenir un véritable plan de développement durable et des moyens exceptionnels pour faire face à une situation exceptionnelle.

★ L'IMPASSE

**PLUS DE 4.000 JEUNES DE NIVEAU
« BAC ET PLUS » SONT AU RMI.**

C'est le chiffre avancé en début d'année par une enquête de l'ADI (agence départementale de l'insertion). Cela montre que la situation des jeunes diplômés sans emploi est très grave. En effet vers quelle société allons-nous ? Chômeur aujourd'hui, quelle retraite demain ?

La situation de l'emploi à La Réunion exige d'explorer toutes les pistes de gisement d'emplois possibles. Aucune piste ne doit être négligée.



60.000 EMPLOIS C'EST POSSIBLE !

DEPUIS DES DIZAINES D'ANNÉES, le chômage et le travail précaire sont le lot quotidien de la majorité de la population.

100.000 chômeurs pour 200.000 salariés, c'est la situation actuelle. Dans moins de vingt ans, il faudra prévoir du travail pour 440.000 actifs. Au rythme actuel, cela semble mission impossible.

Pour inverser la tendance, des mesures énergiques doivent enfin être prises, dans tous les secteurs. La loi-programme peut-il être un levier pour combattre le chômage ? Il faut pour cela qu'elle soutienne des secteurs identifiés comme de gros gisements d'emplois.

Les énergies renouvelables, ce sont 15.000 emplois; la pêche et les produits dérivés, c'est aussi 15.000 emplois. Dans la fonction publique, les syndicats avancent le chiffre

de 30.000 emplois. Sur 25 ans, ce sont donc 60.000 emplois à pourvoir. Les grands chantiers d'infrastructure sont aussi créateurs de milliers d'emplois comme le montre la route des Tamarins. Et bientôt, le Tram-train, la route littorale, la route à moyenne altitude ou encore, la piste cyclable autour de l'île prendront le relais.

Il est tout aussi important d'en finir avec la peur du lendemain que vivent les travailleurs qui ont droit à un simple « contrat aidé ». C'est pourquoi il faut réorienter l'emploi dit « aidé » vers la création de deux grands secteurs publics créateurs d'emplois durables: la protection de l'environnement et les services à la personne.

Par conséquent, et sans attendre, tout le dispositif scolaire et de formation doit anticiper ces filières d'emplois pour que les jeunes Réunionnais occupent ces postes.

EMPLOI MARCHAND

★ 15 ans de grands chantiers

TROIS FOIS PLUS D'EMPLOIS DEPUIS 2002

En 6 ans, le nombre d'emplois dans le BTP a atteint 25 000. Il est possible de maintenir la croissance des effectifs dans le BTP en votant aux prochaines élections contre les politiciens locaux qui essaient de s'opposer à la réalisation des grands chantiers, comme la route du littoral, le tram-train etc....

★ Témergie

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : 15.000 EMPLOIS

15.000 emplois en cinq ans, c'est l'estimation donnée par les industriels des énergies renouvelables. Ils viennent de constituer une association, Témergie, présidée par Michel Dijoux. Ancien éducateur sportif, ce jeune entrepreneur réunionnais a créé Solar-Réunion. Son entreprise fabrique des chauffe-eau solaires à La Réunion et prévoit de s'étendre aux Etats-Unis, en Australie et en Europe...

★ La richesse de la mer

LA PÊCHE : 15.000 EMPLOIS

La surface des zones économiques exclusives des pays de la COI (Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles) dépasse celle de la mer Méditerranée et de la mer Baltique. Or, à peine 1% des prises effectuées dans notre zone relève des pays concernés. En Europe, des dizaines de milliers d'emplois ont été créés pour la pêche dans ces deux mers. Aujourd'hui, les regards du monde se tournent vers l'Océan Indien. C'est en effet la région qui dispose du plus grand potentiel pour la pêche. Autant dire que le développement de cette activité peut créer des milliers d'emplois pour travailler sur des bateaux, et, à terre, dans des activités liées: industries de transformation, réparation navale, les services maritimes...



★ Pôle de compétitivité

LA RECHERCHE CRÉATRICE D'EMPLOIS

L'agro-nutrition en milieu tropical est le pôle de compétitivité réunionnais labellisé. Le développement de la recherche permettra de créer des emplois pour de jeunes Réunionnais diplômés ou pour les producteurs de matières premières.

★ Emplois-aidés

SORTIR DE LA POLITIQUE DES « TI CONTRAT »

Pour des milliers de Réunionnais, la seule solution d'échapper au chômage est l'emploi aidé. Mais cet emploi est précaire et ne débouche que très rarement vers l'intégration. À la veille des élections, c'est même un moyen de pression utilisé par des maires pour tenter d'influencer le scrutin. Or, les besoins assurés par ces « ti-contrat » sont permanents : aide à la personne et protection de l'environnement. À ces besoins permanents doivent correspondre des emplois durables. Sortir de la précarité, c'est aussi une question de dignité.



EMPLOI SOLIDAIRE

★ Ouverture sur le monde

DES MILLIERS D'EMPLOIS AVEC LE CO-DÉVELOPPEMENT

« Les voyages forment la jeunesse »

Des milliers de réunionnais vont à la découverte du monde. Aujourd'hui 800 jeunes sont au Canada ; demain, ils seront aussi nombreux en Australie ; Sur le site « Réunionnais du monde » ils sont partout et, partout, ils sont nos ambassadeurs. La loi-programme doit soutenir les efforts des collectivités locales, comme la Région, pour aider à cette politique d'ouverture au monde.

★ Fonction publique

UN INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION (IRA)

Dernièrement, le « JIR » rappelait que la fonction publique territoriale est un gisement de dizaines de milliers d'emplois à La Réunion. C'est un exemple parmi d'autres qui souligne que des possibilités importantes peuvent s'ouvrir aux Réunionnais. À condition que les jeunes puissent se préparer à réussir les concours d'entrée dans la fonction publique. C'est la raison d'être d'un Institut régional d'administration (IRA) à créer rapidement.



1^{ER} JANVIER 2008 : DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

TOUT LE MONDE EST UNANIME: le manque de logement est une dure réalité à La Réunion. Plus de 25.000 familles sont inscrites sur les listes d'attente, des dizaines de milliers encore vivent dans un bidonville ou dans un logement insalubre ou suroccupé ; d'autres s'endettent pour habiter dans des logements défiscalisés au loyer trop cher. Comment peut-on tolérer une telle injustice dans notre démocratie ?

Votée le 7 mars dernier, une loi impose à l'État une obligation de résultat. Il a quatre

ans pour rattraper le retard et éviter d'être condamné par la justice s'il n'est pas capable de garantir le droit au logement pour tous les Français.

Pour mettre fin dans les plus brefs délais à cette injustice et relever ce défi, le Parti communiste réunionnais et ses parlementaires ont adressé au gouvernement leurs propositions. Pour le PCR, c'est une belle bataille politique qui commence, il appelle à l'engagement de tous et de tous les parlementaires sans parti pris. **Alon mèt ansamb.**

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

Promulguée le 5 mars 2007, la loi relative à la mise en place du droit au logement opposable apporte une avancée significative. À partir de 2008, le droit à un logement est renforcé. Un demandeur de logement peut légalement se retourner contre l'État si son droit n'est pas respecté. Ce dispositif se mettra en place en trois étapes.

À partir du 1er janvier prochain, le demandeur de logement social peut faire un recours amiable s'il estime que le délai pour obtenir un logement est «anormalement long». Sa demande est alors examinée par une commission de médiation départementale. Cette dernière a un mois pour statuer. Si la commission estime que la requête du demandeur est justifiée, c'est alors au préfet de faire appliquer la décision dans des conditions qui restent à déterminer.

À partir du 1er janvier 2008 pour les personnes prioritaires (sans logis...) et au 1er janvier 2012 pour tous les demandeurs de logement social en attente de l'attribution d'un logement depuis un délai «anormalement long», il sera possible de poursuivre l'État devant le tribunal administratif. Le juge a deux mois pour statuer. Il peut ordonner le logement ou le relogement du demandeur par l'État. C'est une injonction du juge, et elle peut être assortie du versement d'une astreinte par l'État si celui-ci tarde à faire appliquer la décision de justice. Les prochaines élections sont l'occasion pour la population d'exiger de leurs élus un programme de logement pas cher.



★ CONSTRUIRE PAS CHER

Il faut trouver un nouveau mode de production de logements pas cher. En attendant, devant la carence des pouvoirs publics, les familles réunionnaises doivent souvent agir dans l'urgence. Ainsi, 4000 constructions sont réalisées, annuellement, sans la moindre subvention et sans problème foncier. Ces réalisations à bas prix ont été possibles grâce au savoir-faire des Réunionnais. Afin d'éviter des dérapages, l'État devrait encadrer et encourager ces initiatives d'intérêt collectif au lieu de procéder à des démolitions qui génèrent surtout d'énormes frustrations.

★ LOGEMENTS MOINS CHER, DONC LOYERS MOINS CHERS

Dans son « Nouveau Contrat Social », publié en septembre 2006 le PCR propose que le loyer ne dépasse pas 12% du revenu pour les allocataires des minima sociaux, 20% du revenu pour ceux qui ont le SMIC. Ainsi, le « reste à vivre » du budget permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

★ DENSIFIER LES LOGEMENTS

Le terrain est rare, raison de plus pour ne pas le gaspiller. Pour cela, il faut absolument densifier, de telle sorte que la part du foncier dans le prix de revient du logement soit la plus faible possible (à titre d'exemple : dans un projet de 300 logements à l'hectare, le foncier ne représente que la valeur de 10 m²).

★ MOBILISER ET VALORISER LES PARKING DISPONIBLES

C'est vraiment du luxe que de disposer de parking étalé en surface alors que l'on peut ranger les voitures en hauteur. Plusieurs exemples de valorisation de parking ont été tentés récemment avec succès, ici même à La Réunion. Un peu de sagesse éviterait le gaspillage de terrains !



LA VIE LÉ TROP CHÈR

L'ANNONCE SELON LAQUELLE les prix sont 50 % plus chers ici par rapport à ceux de la Métropole a créé une grande émotion dans la population. Tout le monde à La Réunion est d'accord sur ce point: la vie est trop chère.

Les prix ne cessent de flamber. Il est d'autant plus urgent d'agir dès maintenant car le pétrole et les céréales qui augmentent vont entraîner des dérives en cascades.

La vie chère est un phénomène tellement vrai que l'État tient compte de cette situation pour compenser les revenus de ses employés. Cela explique pourquoi les personnels de l'État touchent une prime de vie chère.

C'est l'État, aussi, qui fixe le niveau du SMIC, celui des allocations et du RMI. Mais là, pas de prime de vie chère. Celui qui gagne le SMIC doit se débrouiller alors que les prix flambent. Celui qui n'a pas un salaire à temps complet doit faire face à toutes ses dépenses avec une partie de SMIC. Et pour celui qui n'a que les minima sociaux ou de faibles retraites, c'est encore plus dur. Personne ne peut rester insensible devant tant de détresse.

Le gouvernement doit inscrire dans la loi-programme des mesures contre la vie chère, car c'est l'État qui doit donner les moyens pour réparer cette injustice.

★ 50% PLUS CHER À LA RÉUNION

Il est indiscutable que les prix à La Réunion sont plus élevés que partout ailleurs dans la République. D'après un rapport sorti récemment la différence serait de l'ordre de 50% ! L'observatoire des prix et des revenus (OPR) doit faire la transparence sur ces distorsions.

AUGMENTATIONS TOUT AZIMUTH

★ VERS L'AUGMENTATION DU PRIX DU RIZ

Tout le monde parle des augmentations importantes touchant les matières premières, notamment le prix du pétrole. Ces augmentations en chaîne pèsent sur l'agriculture et sur les industries. Aucun secteur n'est épargné. Nous l'avons vu encore récemment avec la montée en flèche du prix des céréales. Dans ce contexte, comment ne pas s'attendre à une envolée du prix du riz. Cela d'autant que les compagnies rizicoles à La Réunion doivent faire face à la concurrence du riz emballé importé.

★ BAISSER LES TAUX DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les Réunionnais vivent à crédit pour compenser le manque de pouvoir d'achat que procurent leurs revenus. Les Prêteurs de crédit à la consommation en profitent pour prendre plus de 17 % d'intérêt ! Ceci est scandaleux quand on sait que ces mêmes prêteurs le font à 3 ou 4 % quand il s'agit de... voiture.

★ FRANCHISES MÉDICALES

Pour faire face au déficit de la Sécurité sociale, le gouvernement a décidé de faire payer au malade une contribution qu'on appelle « franchise ». Compte tenu qu'à La Réunion, les prix des médicaments et des services de santé sont supérieurs de plus de 30% aux prix pratiqués en métropole, cette décision gouvernementale ne devrait pas s'appliquer ici. Sinon les Réunionnais seront doublement pénalisés.



★ PROPOSITIONS AU PROJET DE LOI-PROGRAMME POUR L'OUTRE-MER

Huguette Bello, Députée de La Réunion, et Gélita Hoarau, Sénatrice de La Réunion, ont déposé une note à l'intention de M. Christian Estrosi, Secrétaire d'État à l'Outre-mer. Cette initiative est un apport essentiel dans les projets politiques qui concernent directement La Réunion et ses habitants...

I – VERS UNE LARGE CONCERTATION ET UNE NÉCESSAIRE ÉVALUATION

Dès l'annonce du projet de la loi-programme pour l'Outre-mer, le Secrétaire d'État a déclaré que le contenu du texte serait élaboré dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs. Nous approuvons évidemment cette démarche. C'est pourquoi, au vu des premières rencontres organisées par le SEOM, nous souhaitons que le processus de concertation soit approfondi. Nous pensons en effet que pour être complète, cette concertation devrait également concerner les organisations syndicales de salariés ou encore des structures représentatives de la vie sociale et culturelle. Mettre en œuvre cette large concertation est déterminant car c'est à partir de là que les chances d'un consensus sur les défis à relever et sur les moyens à mettre en œuvre seront les plus élevées et qu'en fine, la loi-programme répondra aux attentes des sociétés et des populations.

APRÈS la loi d'orientation votée en 2000, la loi-programme votée en 2003, l'Outre-mer va connaître, en moins de dix ans, son troisième texte législatif. Il paraît donc nécessaire de procéder à une évaluation de ces précédentes lois, notamment en termes de créations d'emplois, d'investissements défiscalisés et de construction de logements.

II – UN CONTEXTE MOUVANT

Cette loi-programme, dont la durée annoncée est de dix ans, entrera en vigueur dans un contexte marqué par de multiples incertitudes et contraintes qu'il faut anticiper si on veut limiter les risques d'inefficacité et de décalage des mesures qui seront adoptées.

Au niveau international, retenons au moins trois échéances dont l'impact direct, durant les dix prochaines années, sur l'économie réunionnaise est incontournable.

Il y a d'abord les Accords de Partenariat Économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP qui devraient être signés d'ici le 1er janvier prochain. Comment l'industrie réunionnaise pourra-t-elle faire face aux conséquences de ces Accords qui ouvriront notamment le marché réunionnais aux produits des pays ACP situés dans notre région ?

Il y a ensuite la réforme de l'organisation communautaire du sucre prévue en 2009. Quel sera l'avenir de la filière-canne si l'Union Européenne soumet cette réforme aux normes de l'Organisation Mondiale du Commerce, c'est-à-dire avec un prix du sucre en baisse ?

Il y a enfin la réforme de l'Octroi de mer, prévue en 2014. Comment l'économie et les collectivités réunionnaises pourront-elles affronter les effets d'une réforme qui pourrait se traduire par la disparition de cette protection fiscale, par ailleurs source de financement essentielle de nos communes ?

Au niveau national, il est impossible d'ignorer le contexte de contrainte budgétaire dans lequel s'inscrit cette nouvelle loi. L'état des finances publiques, les leçons des expériences passées et le souci de transparence nécessaire à la confiance font qu'il

est impossible de ne pas aborder la question des moyens financiers (montant, source, répartition) qui seront dédiés aux nouveaux dispositifs.

A cela, il faut rappeler le contexte local qui se caractérise notamment, et pour de nombreuses années encore, par une forte augmentation de la population active sur un marché du travail déjà fortement marqué par un lourd chômage, par un déficit en logements considérable et par des besoins encore importants en termes d'équipements.

C'est en référence au moins à ces différents éléments que nous apprécierons la portée du nouveau dispositif moteur proposé, à savoir les Zones franches globales d'activité, et que nous formulerons, comme cela nous est demandé, des propositions.

III – L'EMPLOI

La situation de l'emploi à La Réunion exige d'explorer toutes les pistes, de n'en négliger aucune, sous aucun motif.

• EMPLOIS MARCHANDS

Il est indispensable de consolider et de développer les activités existantes, notamment celles des TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique de La Réunion. C'est une des conditions pour « créer les conditions d'un développement économique endogène en Outre-mer », comme l'a formulé le Président de la République. Ainsi, chaque collectivité d'Outre-mer ne devrait-elle plus être un territoire dominé par l'importation, mais un espace privilégiant la production de biens et de services pour la consommation intérieure. Cela suppose un ensemble de décisions législatives et réglementaires stables.

Les Zones franches globales sont le dispositif phare de cette nouvelle loi-programme. Elles sont destinées à créer des activités. Elles doivent aussi privilégier les secteurs porteurs d'emplois. Concilier développement des activités et création d'emplois : telle est l'équation des futures Zones franches ultra-marines.

Trois « activités stratégiques » ont d'ores et déjà été sélectionnées pour La Réunion. La délimitation de ces secteurs doit être définie avec précision. Par exemple, l'agriculture est-elle comprise dans l'agro-nutrition ? L'ensemble des activités touristiques seront-elles incluses dans le secteur « Tourisme » ?

De même, quelle est l'articulation avec les mesures existantes, notamment avec la défiscalisation ?

Par ailleurs, quelle sera l'importance accordée au co-développement régional, particulièrement dans le cadre du développement des pôles d'excellence dans les domaines de la santé, des nouvelles technologies de communication, de la mer et des énergies renouvelables ? Ces secteurs représentent en effet un potentiel d'emplois important : celui des énergies renouvelables et maîtrisées pourrait par exemple créer 15.000 emplois en 15 ans. Il en est de même pour les activités liées à la mer.

• EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La situation des services publics et para-publics, on le sait, diffère de celle de la

France continentale. Ils constituent des gisements d'emplois importants en raison de l'augmentation de la population, des départs à la retraite et de la nécessaire amélioration du taux d'encadrement.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation où la progression des effectifs scolaires et universitaires est toujours forte. Vrai aussi dans le domaine de la santé publique. C'est pourquoi, au nom de l'égalité des chances, le nombre de places à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), dans les écoles d'infirmiers et de sages-femmes, à l'Institut réunionnais de travailleurs sociaux (IRTS) demande à être revu à la hausse.

C'est pourquoi aussi, le temps est venu de créer cet Institut régional d'administration qui permettra aux jeunes Réunionnais de préparer, dans les mêmes conditions, les concours de recrutement dans la fonction publique. Les mesures qui iront en ce sens permettront par là même de favoriser le recrutement local, comme permet de l'envisager désormais la Constitution.

• LES GRANDES INFRASTRUCTURES

La Réunion a programmé, et parfois déjà commencé, la réalisation de grandes infrastructures modernes (tram-train, nouvelle route du Littoral, route des Tamarins etc...). Ces travaux, qui doivent être financés dans le cadre des accords déjà signés avec l'État et l'Union Européenne, sont générateurs de milliers d'emplois. Le respect des délais et des financements est une condition sine qua non pour que ces travaux soient menés à terme et que les emplois soient effectivement créés.

• L'EMPLOI SOLIDAIRE

Avec actuellement 30% de chômage et des arrivées massives de jeunes sur le marché de l'emploi pendant des années encore, il est facile de comprendre que l'objectif du gouvernement d'atteindre 5% de chômage d'ici moins de cinq ans pour la Métropole n'est pas envisageable pour La Réunion. Empêcher le marché du travail réunionnais de se dégrader passe obligatoirement par le maintien de l'emploi solidaire et la mise en place de dispositifs adaptés. Il faut mettre un terme à la réduction continue des emplois solidaires et revenir, au moins, aux niveaux de la fin des années 90, à savoir environ 60.000 contrats.

Deux grands gisements d'emplois sont d'ores et déjà identifiés et peuvent aboutir à la création de services publics : l'environnement et l'aide à la personne.

Le Parc national de La Réunion nécessite des milliers d'emplois pour entretenir, sauvegarder et mettre en valeur cet espace.

Quant au secteur de l'aide à la personne (personnes âgées, personnes handicapées et aide à la petite enfance), l'augmentation de la population, son vieillissement et l'émergence de besoins sociaux liés à l'urbanisation accrue vont créer des besoins en personnels importants.

De façon générale, il faut organiser et structurer l'économie solidaire, car s'il offre une activité aujourd'hui précaire à des milliers de personnes, il représente aussi les emplois pérennes de demain.

Les Réunionnais veulent travailler. Les jeunes ont souvent manifesté dans les rues pour le dire. Les parents ne ménagent pas leurs efforts pour les études de leurs enfants. Tout cela ne doit pas être sous-estimé.

IV – LA RELANCE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT SOCIAL

Dans le domaine du logement, il y a un préalable : l'apurement des dettes que l'Etat a accumulées au cours de ces dernières années. Les crédits de paiement accusent en effet un retard considérable.

A partir de là, une des premières démarches consistera à trouver un accord entre l'Etat et ses partenaires de la politique de l'habitat social sur les logements à construire ou à réhabiliter.

Sur la base de cet accord, une programmation pluriannuelle devra compléter celle qui a été votée pour trois ans en février 2007 et qui ne prévoit, sur cette période, que la construction de 37.500 logements pour les Départements d'Outre-mer et Saint-Pierre et Miquelon.

Il va de soi que la défiscalisation prévue de l'habitat social ne doit pas se substituer aux crédits pluriannuels finançant le logement social.

Répondre aux besoins immenses en matière de logement suppose de surmonter les différents obstacles à la construction qui se sont accumulés au fil du temps. Cela passe par l'application d'un certain nombre de mesures techniques. Citons-en quelques-unes, qui figurent d'ailleurs dans la charte de l'habitat signée, dès 2003, par tous les acteurs du logement social :

- une redéfinition des paramètres de financement du logement social afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de construction,
- l'augmentation du rendement en logements par hectare doit permettre la densification et la restructuration des centres-villes,
- la plus-value foncière doit être taxée au profit du logement social,
- l'étalement dans le temps du remboursement des dettes en programmant d'abord celui de la construction puis celui du foncier ;
- la généralisation des normes de construction respectant le développement durable avec des économies d'eau, d'énergie et l'équipement en énergie solaire,
- une révision du forfait charges-DOM pris en compte dans le calcul de l'Allocation-logement
- le rétablissement du PTZ 40 en sorte de permettre aux catégories intermédiaires d'accéder à la propriété,
- concernant le foncier, la spéculation dont il fait l'objet oblige à une politique volontariste en optimisant les outils existants :
 - l'Établissement public foncier de La Réunion (EPFR) doit avoir des moyens financiers suffisants pour préempter tous les terrains mis en vente au profit de la collectivité publique afin d'acquérir et d'aménager le foncier

- le FRAFU et la LBU doivent être abondés
- toute vente de terrain doit faire l'objet de la plus grande publicité en faisant appel notamment à la ZIF (Zone d'intervention publique) ;
- les Zones d'aménagement différé doivent être multipliées (ZAD) afin de geler les prix du foncier ;
- à l'exception du logement social, le foncier doit être exclu de la défiscalisation.

V – L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT DES RÉUNIONNAIS, PARTICULIÈREMENT DES PLUS MODESTES

Il est indiscutable que les prix à La Réunion sont plus élevés que partout ailleurs dans la République.

Nous proposons les mesures suivantes :

- 1) Baisser les prix à la consommation en appliquant la loi Galland
- 2) Baisser les taux de crédit à la consommation
- 3) L'Etat doit être plus attentif aux dettes des ménages des plus pauvres dans le cadre de la commission de surendettement
- 4) Réviser les plafonds des quotients familiaux dans le cadre des aides au logement
- 5) Améliorer le revenu des familles (salaires, petites retraites et prestations sociales)
- 6) Demander à l'Observatoire des Prix et des Revenus de faire la transparence sur les prix de la distribution des produits courants et des services
- 7) Résoudre la question de la CMU complémentaire pour les titulaires de l'AAH et du minimum vieillesse.

VI – LE DÉSENCLAVEMENT

L'éloignement et l'enclavement des territoires insulaires ont été maintes et maintes fois soulignés. La définition de la catégorie des RUP au sein de l'Union Européenne est due en large part à ces deux caractéristiques. Dans l'économie mondialisée, les entraves aux déplacements deviennent encore plus pénalisantes. Aussi, la question de la continuité territoriale devient-elle incontournable : le principe étant à présent acquis, il est indispensable d'aller plus loin, d'une part, en donnant à ce principe un contenu respectant l'égalité de circulation de tous les citoyens, et d'autre part, en faisant en sorte que les difficultés de tous ordres qui affectent le transport aérien ne viennent pas compromettre les efforts de développement accomplis par ailleurs.

De la même façon, la réduction de la fracture numérique est devenue une priorité.



50%

PLUS CHER ![★]

★ RÉUNIONNAIS
NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE

VOUS SOUHAITEZ RÉAGIR À CE DOCUMENT OU À UN ARTICLE, VOUS POUVEZ LE FAIRE AUX ADRESSES SUIVANTES :

TÉMOIGNAGES

Tél : 0262 55 21 21

temoignages@wanadoo.fr • www.temoignages.re

Adresse : 6, rue du général Émile Rolland
B.P.1016 — 97828 Le Port Cedex

www.koifm.com • <http://propositions.pcr.re>